

Bulletin technique 208 Racing Cup n°1

Objet : Marquage pneumatique

A partir du meeting du Paul Ricard 2, une nouvelle procédure de marquage de pneus sera mise en place. Les pneumatiques seront dorénavant identifiés à l'aide d'un code barre unique. Ce code barre sera enregistré lors de la récupération ou du montage de ces pneumatiques directement sous la structure Michelin/APR. Le fichier sera ensuite transmis aux contrôleurs techniques pour les vérifications en cours de roulage ou en fin de séance. Des horaires spécifiques à chaque série et/ou à chaque équipe pourront être déterminés. Dans tous les cas, tout marquage devra avoir été effectué au minimum une heure avant le début de la séance qualificative. Tout défaut d'enregistrement sera signalé par le délégué technique aux commissaires sportifs. Ils pourront prendre une décision allant jusqu'à l'exclusion du meeting pour les voitures concernées.

Le concurrent reste responsable du bon enregistrement de ses quatre pneumatiques. Le fichier de contrôle sera envoyé environ 2 heures avant le début de la séance de qualifications pour que chacun puisse vérifier que l'enregistrement de ses pneumatiques est correct et éventuellement le faire corriger auprès d'APR.

Pour le marquage des deux pneumatiques utilisés lors d'une des épreuves précédentes et qui ne bénéficie pas du code barre, ils seront à ramener sous la structure APR afin de faire installer ce dernier.